



COMMUNIQUE

Périscolaire m2A 2021/2022 : les inscriptions en ligne sont lancées

Pour les 68 sites périscolaires gérés directement par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la période d'inscription pour la rentrée 2021/2022 est fixée jusqu'au 6 juin 2021. Les inscriptions s'effectuent en ligne depuis le site www.mulhouse-alsace.fr.

Comment inscrire son (ses) enfant(s) ?

Depuis le site de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<https://www.mulhouse-alsace.fr/inscription-periscolaire>

Deux situations se présentent pour les familles du territoire pour effectuer leur démarche d'inscription :

1/ Je dispose d'un « Compte Famille » périscolaire :

- Téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire.
- Complétez-les et joignez les documents demandés (un justificatif de domicile, la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation de recherche d'emploi et l'attestation d'assurance en responsabilité civile) scannés.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer vos documents complétés.

2/ Je ne dispose pas encore d'un « Compte Famille » périscolaire :

- Créez votre compte
- Téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire
- Complétez-les et joignez les documents demandés (un justificatif de domicile, la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation de recherche d'emploi, la copie du dernier avis d'imposition et l'attestation d'assurance en responsabilité civile) scannés.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer vos documents complétés.

Les foyers ne possédant pas d'outil informatique ou de connexion internet sont invités à s'adresser au responsable de leur site périscolaire.

Modalités d'attribution des places

Les familles seront informées par courrier, avant les vacances scolaires d'été, de l'acceptation ou non de leur demande.

Pour mémoire, si les demandes d'inscription sont supérieures à la capacité d'accueil du site, les critères de priorité (habitants de m2A, famille monoparentale, parent en situation de travail... sur présentation d'un justificatif) seront appliqués pour l'attribution des places.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d'inscriptions seront traitées en fonction des places disponibles.

**Toutes les infos sur www.mulhouse-alsace.fr
et au 03 89 32 58 72**

Contact Presse m2A

Laurence Jaeglé

Chargée de communication

06 35 16 25 04

laurence.jaegle@mulhouse-alsace.fr

Contact Périscolaire m2A

Sophie Guérin Jarry

Responsable du Service Périscolaire

06 49 59 00 50

sophie.guerin@mulhouse-alsace.fr